

## Cahier de doléances du Tiers État de Lieusaint (Manche)

Cahier des plaintes et doléances de la paroisse de Lieusaint.

Pénétrés de reconnaissance et de respect pour les bontés du souverain qui semble tendre la main à la partie la plus souffrante de son peuple, en donnant à la nation les États généraux, ils désirent en marquer leur reconnaissance, en acceptant et coopérant de tout leur pouvoir à ce qui aura été accepté par les représentants.

Ils désireraient, 1° et joignent sûrement leurs vœux au reste des habitants de la province, pour que leurs anciens États leur soient rendus. Le Roi les a promis, et ils se tiennent surs de cette promesse.

2° La simplification de l'impôt. En outre les frais de perception, <sup>1</sup> sont encore chaque jour écrasés d'une multitude de frais accessoires, et souvent au moment où ils viennent de s'épuiser pour payer l'impôt connu, ils se trouvent surchargés d'un nouvel impôt, dont ils ne connaissent ni le nom ni l'emploi.

3° Les paroisses sont surchargées de pauvres. Les gros décimateurs enlèvent le plus sûr du bien du cultivateur, et ne s'informent pas même s'il existe des indigents ; il serait bien à désirer que les députés pussent convaincre les engraisés des sueurs du peuple, que les biens de l'Église sont le patrimoine des pauvres

4° Les réparations des presbytères sont presque toujours à la charge des paroisses. C'est souvent un impôt qui excède celui de l'État. Il paraîtrait bien plus juste que ceux qui n'ont qu'à recueillir supportassent les frais, que ceux qui s'épuisent pour les faire vivre dans l'aisance. On espère que le vœu sera unanime, et que les députés feront statuer que les réparations et reconstructions seront, par la suite, à la charge des curés et gros bénéficiers, qui y contribueront en raison de leur bien dans la paroisse.

5° Comme il n'est malheureusement que trop constant que les habitants des campagnes, après avoir porté le poids du jour, portent encore un fardeau que devraient porter les nobles et les ecclésiastiques relativement à l'impôt ; qu'il paraît que cette injustice n'est provenue que de la prépondérance qu'ont toujours eue ces deux corps réunis sur le tiers état, les députés seront instamment priés d'employer toute la force et l'énergie que leur inspire le patriotisme, pour extirper jusqu'à la racine de ce mal qui a sans doute mis l'État si près de sa perte, et ils demanderont en conséquence qu'on délibère par tête et non par corps,

6° Un abus qui semble outrager la nation française est l'usage de soldats tirés au sort. Cet usage abusif et tout à fait inutile, sans comprendre les dépenses qu'il coûte aux cultivateurs, produit deux grands inconvénients : premièrement, il dépeuple les paroisses et nuit extrêmement à l'agriculture ; secondement, il ne produit que de très mauvais soldats, découragés par l'espèce de mépris que leur montre leurs camarades servant librement. Les Français courent toujours en foule à la défense de leur patrie, sans qu'il soit besoin de les y contraindre. Les députés sont donc suppliés de demander l'abolition des milices.

---

<sup>1</sup> ils